

## Communiqué de presse Conseil communal

### **Comptes 2022 de la Ville du Locle** **Résultat déficitaire mais porteur de signes encourageants**

**Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 5.9 millions de francs, l'exercice 2022 se termine avec un déficit de 1.9 million de francs. Il s'agit du deuxième résultat de la commune fusionnée.**

Cet écart est attribuable en grande partie à cinq facteurs principaux : la baisse du montant de la facture sociale, la hausse de certains revenus fiscaux, le bénéfice dégagé par une vente de terrain, le montant inférieur des charges de biens, services et marchandises et le montant inférieur des charges de personnel.

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 4.5 millions de francs et des investissements brut totaux ont été réalisés à hauteur de 6.3 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 4 millions, passant de 136.1 millions à 140.1 millions de francs.

Ce résultat est certes déficitaire, mais il est porteur d'un signe encourageant. Par rapport aux comptes 2021, l'impôt global progresse de l'ordre de Fr. 104'000.-, ce qui est un signal positif après une série de baisses successives et la traversée de la période Covid. Il s'agit en particulier de l'impôt des personnes physiques (Fr. +246'000.-) et de l'impôt des personnes morales (Fr. +159'000.-), puisque l'impôt sur le revenu des frontaliers a connu une correction par rapport à une année 2021 record (Fr. -434'000.-).

Le volet des charges, avec la rigueur appliquée par le Conseil communal dans sa gestion ces dernières années, a en revanche connu une évolution maîtrisée. Tant les charges de personnel que celles de biens, services et marchandises sont inférieures au budget, de respectivement -0.5 et -0.8 million de francs.

L'année 2022 n'est plus impactée par des effets financiers liés au Covid, hormis encore l'annulation de camps de ski au début de l'année. En revanche, la période inflationniste que nous traversons et la hausse marquée des taux d'intérêts sont une source d'inquiétude pour le Conseil communal, avec des effets notables sur les finances communales.

Le Conseil communal relève néanmoins que la fortune de la Ville est conséquente, avec 69.4 millions de francs à fin 2022, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle, des bases saines permettant d'absorber une tendance déficitaire. Néanmoins, la hausse des taux d'intérêts implique que le loyer de notre dette deviendra un poste de plus en plus important dans le budget. La stabilisation, voire la diminution, du niveau d'endettement reste une priorité à court-moyen terme.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. A ce titre, l'aboutissement de l'initiative pour une réelle reconnaissance des charges géotopographiques et son traitement par le Grand Conseil en 2023 est un dossier essentiel. De plus, de nouvelles entreprises ont débuté leur activité ou se sont agrandies et à l'avenir, de nouvelles zones d'habitations verront le jour. A moyen et à long terme, l'attractivité sera améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

La capacité d'autofinancement est positive à hauteur de 4.5 millions de francs. Ceci est réjouissant, car elle était négative en 2021 (-1.1 million) et 2020 (-0.1 million) et cela signifie que l'emprunt n'a été sollicité que pour financer une partie des investissements réalisés, avec un degré d'autofinancement de 84%.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31.12.2022 à Fr. 140'121'849.-. Ce solde représente une augmentation de 4 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 71.3 millions au 01.01.2022 à 69.4 millions au 31.12.2022, soit une diminution de 1.9 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

## **Conclusion**

Le Conseil communal n'est pas satisfait de ce nouveau résultat déficitaire, même s'il ne constitue pas une surprise. Il relève cependant que tendanciellement, la situation financière de la Ville s'améliore, preuve en est la capacité d'autofinancement des comptes 2022. Elle s'améliore, mais reste toutefois préoccupante et fragile. L'instabilité géopolitique génère d'autres craintes sur les répercussions financières possibles en termes de charges d'énergie, d'inflation et surtout de loyer de la dette.

Pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité, surtout en regard de l'augmentation importante des taux d'intérêts. Notre collectivité possède les ressources nécessaires pour traverser cette période creuse, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de plus de 69 millions de francs. Cependant, cette marge de manœuvre ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Le rapport complet peut être téléchargé sur le site [www.leloclle.ch](http://www.leloclle.ch)

Contact : Claude Dubois, conseiller communal, tél. 032 933 85 05

Le Locle, le 17 mai 2023

*Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.*